

Nos coordonnées :

Raison sociale :
Personne à contacter :
Adresse (numéro, rue, lieu-dit) :
Code postal : [] Commune :
Tél. : [] Télécopie : []

Destinataire

Dénomination :
Adresse - Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Pays :
Code postal : [] BP : [] Cedex : []
Nom du contact chez le destinataire :

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT

Référence du guichet unique : []
Référence de l'exploitant : []
N° d'affaire du déclarant : []
Date de réception de la déclaration : []
Commune(s) où sont prévus les travaux : []

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : [] m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe annexée).
Catégories de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : []

Modification ou extension de nos réseaux/ouvrages

- Pas de modification ou d'extension de réseau/ouvrage connue dans un délai inférieur à 3 mois.
 Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois.
 Réalisation en cours de modifications sur notre réseau/ouvrage.

Veillez contacter notre représentant : Tél. : []

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délais maximal de 3 mois, postérieurement à la DT ou DICT, nous vous en informons

Emplacement de nos réseaux/ouvrages

- Les plans de localisation cotés sont joints Références : Echelle(s) : Dates d'édition du ou des plans :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 La liste des habitations raccordées est jointe (cas des branchements)
 Nous allons vous contacter pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage, au cours d'une réunion sur chantier
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation de classe A ne sont pas disponibles : investigations complémentaires ou clause particulière au marché à prévoir

Recommandations de sécurité

Précisez les risques liés à l'utilisation des techniques de travaux :
(indiquez la référence du « guide technique des travaux à proximité des ouvrages »)

Les recommandations techniques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
(indiquez la référence du « guide technique des travaux à proximité des ouvrages »)

..... Fiches n° : [] (consultable à l'adresse url du guichet unique suivante : www.guichetunique.fr)

Renseignements ou recommandations complémentaires :

Dispositifs importants pour la sécurité (cas des réseaux sensibles pour la sécurité) :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
 Voir la localisation sur le plan joint

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages :

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de tél. suivant : []

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Nom du responsable du dossier et N° de tél. : []
Date du récépissé et désignation du service : []
Signature et nom du signataire : []

Catégories des réseaux/ouvrages

(Cf article 1 du décret n°... du ...)

Ouvrages sensibles pour la sécurité :

- A. Canalisations de transport ou d'ouvrages miniers contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport ou d'ouvrages miniers contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution ou d'ouvrages miniers contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Installations électriques, notamment les lignes électriques souterraines ou aériennes de transport ou de distribution d'électricité, ainsi que les réseaux d'alimentation de l'éclairage public et les lignes de traction associées aux ouvrages concernant la circulation de véhicules de transport public guidé ;
- F. Installations souterraines ou aériennes destinées à la circulation de véhicules de transport public guidé ;

Autres ouvrages :

- G. Réseaux de télécommunications ;
- H. Canalisations de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre ;
- I. Réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine, enterrés, en pression ou à écoulement libre ;
- J. Canalisations d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales